



À TOUTES LES FÉDÉRATIONS NATIONALES

Concerne : Arbitrage en 2020

Cher Président,

La Commission d'Arbitrage s'est réunie au début du mois de novembre à Budapest, où plusieurs sujets importants ont été abordés. Cette circulaire propose un résumé des décisions prises et les orientations de l'année à venir.

1. Sélection des arbitres pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 (prochaine étape)

Le travail réalisé par les arbitres lors du dernier championnat du monde seniors a été analysé de manière approfondie par les membres de la Commission d'arbitrage, qui ont examiné et discuté toutes les informations réunies pendant la compétition.

Les arbitres sélectionnés pour Noursoultan doivent être contrôlés à nouveau. Tous devront participer au championnat continental seniors et au qualificatif continental de leur continent respectif et au tournoi qualificatif mondial pour les Jeux Olympiques.

Les arbitres I S qui n'avaient pas été sélectionnés pour le championnat du monde de Noursoultan pourront également participer à ces trois événements, mais sans y être obligés car il leur suffit de respecter les critères nécessaires au maintien de leur catégorie (voir point 3b).

La liste des arbitres sélectionnés pour les JO sera publiée juste après le tournoi qualificatif mondial pour les JO. Un camp d'entraînement spécifique leur sera dédié à la fin du mois de mai 2020, dont le lieu et les dates vous seront communiqués ultérieurement.

Pour chaque qualificatif continental, décision a été prise d'assigner quelques arbitres I S neutres venus d'autres continents. Ils en seront informés au début de l'année prochaine et ne seront pas obligés d'officier pendant leur qualificatif continental respectif.

2. Catégories d'arbitres

Comme chaque année, les catégories d'arbitres ont été passées en revue et vous pouvez consulter la liste mise à jour sur votre compte Athena. Les arbitres qui ont atteint l'âge limite ou qui n'ont pas pris part à des compétitions internationales depuis plus de deux ans seront automatiquement déçus de leur catégorie internationale à la fin de l'année.

La Liste des Arbitres 2020 sera disponible sur notre site internet début janvier.

3. Type de cours et obligation de maintien de catégorie

a. Stage d'arbitres

Les Membres de la Commission ont décidé de réintroduire un stage d'un jour (théorie et pratique) pour les niveaux 2 et 4. Les stages se dérouleront comme suit (en résumé) :

- Niveau 1 : théorie (stage 1 jour) ; pratique durant la compétition
- Niveau 2 : théorie / pratique (stage 1 jour) ; pratique durant la compétition
- Niveau 3 : théorie (stage 2 jours) ; pratique durant la compétition
- Niveau 4 : théorie / pratique (stage 1 jour) ; pratique durant la compétition
- Niveau 5 : théorie / pratique (stage 1 jour) ; pratique durant la compétition

Comme pour l'année 2019, aucun paiement ne sera nécessaire pour participer aux différents stages ; il suffira que les arbitres soient en possession d'une licence 2020 valable (ceci également pour les arbitres candidats).



UNITED WORLD WRESTLING

Nous vous rappelons que la liste des stages organisés pendant l'année est disponible sur notre site via le lien suivant : <https://unitedworldwrestling.org/development/refereeing-courses>

b. Conditions nécessaires au maintien de catégorie

Afin de maintenir leur catégorie, les arbitres internationaux doivent satisfaire aux exigences de base suivantes :

- Les arbitre I S, durant l'année calendaire, doivent participer à au moins deux compétitions pendant lesquelles un Stage de niveau 5 est organisé, ceci compte tenu que, pour chaque arbitre, sa participation au championnat continental seniors de son continent est obligatoire.
- Les arbitre de catégorie I, durant l'année calendaire, doivent participer à au moins deux tournois internationaux ou à un des championnats suivants : championnat continental cadet, junior, U23 ou Senior, et tout championnat du monde (à l'exception du championnat d'Europe et du championnat du monde senior) organisé par et sous le contrôle d'United World Wrestling.
- Les arbitres de catégorie II, durant l'année calendaire, doivent participer à au moins un tournoi international organisé par et sous le contrôle d'United World Wrestling.
- Les arbitres de catégorie III, durant l'année calendaire, doivent participer à au moins un tournoi international. Si un arbitre ne participe à aucun événement international pendant une période de deux ans, il ou elle sera déchu(e) de sa catégorie internationale et exclu(e) de la liste des arbitres internationaux.

4. Modifications du "Règlement du corps d'arbitrage international"

Il a été procédé à de petits ajustements au Règlement du corps d'arbitrage international. Vous trouverez le document mis à jour en pièce jointe.

Les changements principaux sont :

Article 4 : les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans.

Articles 25 à 30 : ces articles ont été retirés et remplacés par une phrase dans l'article 9.g. compte tenu que ces informations sont déjà spécifiées dans les Règles internationales de lutte.

Article 25 (précédemment 31) : des clarifications ont été faites au sujet des sanctions disciplinaires à l'encontre des arbitres.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année nouvelle !

Cordialement,

Nenad Lalovic
Président
United World Wrestling

Corsier-sur-Vevey, 20 décembre 2019/Tm